

**CORPORATION D'ANIMATION
L'OUVRE-BOÎTE DU QUARTIER
ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 2022**

| | Page |
|-----------------------------------|-------------|
| Rapport de l'auditeur indépendant | 2 - 5 |
| Résultats | 6 |
| Évolution de l'actif net | 7 |
| Bilan | 8 |
| Flux de trésorerie | 9 |
| Notes complémentaires | 10 - 16 |

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de la
Corporation d'animation l'Ouvre-Boîte du Quartier

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la CORPORATION D'ANIMATION L'OUVRE-BOÎTE DU QUARTIER, qui comprennent le bilan au 31 mars 2022, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la corporation au 31 mars 2022, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme c'est le cas pour de nombreux organismes sans but lucratif, la corporation tire des revenus de dons et d'activités de financement dont il n'est pas possible d'auditer l'exhaustivité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre audit de ces revenus s'est limité aux montants comptabilisés dans les livres de la corporation et nous n'avons pu déterminer si certains redressements auraient dû être apportés aux montants de dons et d'activités de financement, aux résultats nets, à l'actif net et à l'actif.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la corporation conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

Autres points

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport d'activités 2021-2022 de la corporation, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la corporation à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la corporation ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la corporation.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la corporation;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la corporation à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la corporation à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Audet, Beaudoin, Girard

CPA, SENCRL¹

Québec, le 13 septembre 2022

¹ CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A133816

CORPORATION D'ANIMATION L'OUVRE-BOÎTE DU QUARTIER

RÉSULTATS

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2022

Page 6

| | 2022 | 2021 |
|--|--------------------------|--------------------------|
| Revenus | | |
| Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Capitale-Nationale - PSOC | 311 145 \$ | 296 284 \$ |
| Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Capitale-Nationale - Projets divers | 61 676 | - |
| Office municipal d'habitation de Québec | 40 891 | 24 259 |
| Services Canada | 10 244 | 7 820 |
| Ville de Québec | 29 535 | 30 521 |
| Apports reçus sous forme de services | 19 875 | 18 900 |
| Revenus d'activités et d'autofinancement | - | 61 |
| Dons | 1 000 | - |
| Intérêts et autres | <u>3 307</u> | <u>3 380</u> |
| | <u>477 673</u> | <u>381 225</u> |
| Charges d'exploitation | | |
| Salaires et charges sociales | 234 743 | 203 066 |
| Subvention salariale temporaire du Canada | (5 009) | - |
| Subvention - compte d'urgence pour les entreprises canadiennes | - | (20 000) |
| Activités | 9 626 | 5 819 |
| Assurances | 3 055 | 2 241 |
| Électricité | 1 370 | 1 870 |
| Entretien et réparations | 2 871 | 802 |
| Formation | 878 | 1 312 |
| Frais de déplacement | 398 | 140 |
| Intérêts et frais bancaires | 92 | 60 |
| Intérêts sur la dette à long terme | 1 835 | 2 211 |
| Loyer | 19 875 | 18 900 |
| Papeterie et frais de bureau | 9 443 | 5 215 |
| Publicité et représentation | 379 | 415 |
| Services professionnels | 11 274 | 9 597 |
| Taxes et permis | 2 240 | 1 482 |
| Télécommunications | 5 154 | 3 038 |
| Amortissement des immobilisations corporelles | 12 066 | 10 785 |
| Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles | <u>(1 552)</u> | <u>(1 633)</u> |
| | <u>308 738</u> | <u>245 320</u> |
| Excédent des revenus sur les charges | <u><u>168 935</u></u> \$ | <u><u>135 905</u></u> \$ |

CORPORATION D'ANIMATION L'OUVRE-BOÎTE DU QUARTIER

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2022

Page 7

| | <u>Grevé d'affectations internes</u> | | | 2022 Total | 2021 Total |
|--|--------------------------------------|------------------------------------|------------------------|--------------------------|--------------------------|
| | Réservé | Investi en immo- bilisations | Non affecté | | |
| Solde au début | 210 000 \$ | 131 942 \$ | 39 970 \$ | 381 912 \$ | 246 007 \$ |
| Excédent des revenus sur les charges | - | (10 514) | 179 449 | 168 935 | 135 905 |
| Acquisition d'immobilisations corporelles | - | 9 744 | (9 744) | - | - |
| Remboursement de la dette à long terme | - | 3 186 | (3 186) | - | - |
| Affectations internes (note 3) | <u>200 000</u> | <u>-</u> | <u>(200 000)</u> | <u>-</u> | <u>-</u> |
| Solde à la fin | <u>410 000 \$</u> | <u>134 358 \$</u> | <u>6 489 \$</u> | <u>550 847 \$</u> | <u>381 912 \$</u> |

CORPORATION D'ANIMATION L'OUVRE-BOÎTE DU QUARTIER

BILAN

31 MARS 2022

Page 8

| | 2022 | 2021 |
|---|--------------------------|--------------------------|
| Actif | | |
| À court terme | | |
| Encaisse | 486 019 \$ | 328 178 \$ |
| Taxes à recevoir | 4 048 | 1 461 |
| Subventions à recevoir | <u>11 783</u> | <u>1 250</u> |
| | 501 850 | 330 889 |
| Immobilisations corporelles (note 5) | <u>190 889</u> | <u>193 211</u> |
| | <u><u>692 739</u></u> \$ | <u><u>524 100</u></u> \$ |
| Passif | | |
| À court terme | | |
| Créditeurs (note 6) | 20 201 \$ | 13 039 \$ |
| Apports reportés (note 7) | 25 160 | 27 880 |
| Dettes à long terme échéant au cours du prochain exercice | <u>3 462</u> | <u>3 165</u> |
| | 48 823 | 44 084 |
| Dettes à long terme (note 8) | 63 581 | 67 064 |
| Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles (note 9) | <u>29 488</u> | <u>31 040</u> |
| | <u><u>141 892</u></u> | <u><u>142 188</u></u> |
| Actif net | | |
| Réservé | 410 000 | 210 000 |
| Investi en immobilisations | 134 358 | 131 942 |
| Non affecté | <u>6 489</u> | <u>39 970</u> |
| | <u>550 847</u> | <u>381 912</u> |
| | <u><u>692 739</u></u> \$ | <u><u>524 100</u></u> \$ |

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,



 _____, administrateur



 _____, administrateur

CORPORATION D'ANIMATION L'OUVRE-BOÎTE DU QUARTIER

FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2022

Page 9

| | 2022 | 2021 |
|--|--------------------------|--------------------------|
| Activités de fonctionnement | | |
| Excédent des revenus sur les charges | 168 935 \$ | 135 905 \$ |
| Éléments n'affectant pas la trésorerie : | | |
| Amortissement des immobilisations corporelles | 12 066 | 10 785 |
| Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles | <u>(1 552)</u> | <u>(1 633)</u> |
| | 179 449 | 145 057 |
| Variation nette des éléments hors caisse liés au fonctionnement (note 4) | <u>(8 678)</u> | <u>3 821</u> |
| | <u>170 771</u> | <u>148 878</u> |
| Activité d'investissement | | |
| Acquisition d'immobilisations corporelles | <u>(9 744)</u> | <u>-</u> |
| Activités de financement | | |
| Emprunts à long terme | - | 40 000 |
| Remboursement de la dette à long terme | <u>(3 186)</u> | <u>(2 971)</u> |
| | <u>(3 186)</u> | <u>37 029</u> |
| Augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie | 157 841 | 185 907 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie au début | <u>328 178</u> | <u>142 271</u> |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin | <u><u>486 019</u></u> \$ | <u><u>328 178</u></u> \$ |

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

1. STATUTS ET NATURE DES ACTIVITÉS

La corporation, constituée en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies du Québec, gère un centre où les adolescents peuvent se regrouper, leur permettant ainsi de réaliser des activités sociales, communautaires et des loisirs. Elle est un organisme de bienfaisance enregistré au sens de la loi sur les impôts et, conséquemment, elle est exemptée des impôts.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

La corporation applique les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL).

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des revenus et des charges pour les exercices visés. Toute modification apportée aux hypothèses pourrait avoir une incidence importante sur l'excédent des revenus sur les charges et sur la situation financière de la corporation.

Actif net

Grevé d'affectations internes

a) Réserve

Représente les montants grevés d'affectations spécifiques approuvées par le conseil d'administration.

b) Investi en immobilisations

Représente les éléments d'actif, de passif, les revenus et les charges afférents aux immobilisations.

Non affecté

Ce sont des sommes qui résultent des opérations courantes et qui peuvent être utilisées au bon vouloir de la corporation.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Comptabilisation des revenus

La corporation applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et constatés à titre de revenus au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés. Les apports non affectés sont constatés à titre de revenus lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

Apports reçus sous forme de biens et de services

La corporation constate un revenu et une dépense d'un montant de 19 875 \$ (2021 - 18 900 \$) à titre d'apports reçus sous forme de services pour le loyer, qui correspond à la juste valeur estimative du service.

La corporation a également reçu, au cours de l'exercice, des denrées alimentaires ayant une juste valeur estimative de 13 518 \$ (2021 - 2 521 \$) pour subvenir aux activités de cuisine et aux jeunes en milieu défavorisé. En raison de la difficulté à déterminer le montant des denrées qui auraient dû être achetées dans le cours normal de ses activités sans cet apport, le revenu et la dépense se rapportant à celui-ci ne sont pas constatés dans les états financiers.

Instruments financiers

Évaluation initiale et ultérieure

La corporation évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur, sauf pour certaines opérations entre apparentés qui sont évaluées à la valeur comptable ou à la valeur d'échange, selon le cas.

Elle évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût après amortissement.

Dépréciation

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé aux résultats. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, soit directement, soit par l'ajustement du compte de provision, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée aux résultats.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Trésorerie et équivalents

La politique de la corporation consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif et les placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon la méthode de l'amortissement dégressif et suivant les taux indiqués ci-dessous :

| | Taux |
|-------------------------|-------------|
| Bâtisse | 5 % |
| Mobilier et équipements | 20 % |
| Équipement informatique | 45 % |

Dépréciation d'actifs à long terme

Les immobilisations corporelles sont soumises à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles

Les apports reportés afférents aux immobilisations corporelles sont amortis de la même façon que les immobilisations corporelles auxquelles ils se rapportent.

Aide gouvernementale

L'aide gouvernementale relative aux charges est comptabilisée en déduction de celles-ci.

3. AFFECTATIONS INTERNES

| | 2021 | Affectations internes | Utilisation de fonds réservés | 2022 |
|--|-------------------|--------------------------|----------------------------------|-------------------|
| Fonds affectés au mobilier et à l'immobilier | 160 000 \$ | 70 000 \$ | - \$ | 230 000 \$ |
| Fonds affectés à l'équipe- ment informatique | 50 000 | - | - | 50 000 |
| Fonds affectés aux ressources humaines | <u>-</u> | <u>130 000</u> | <u>-</u> | <u>130 000</u> |
| | <u>210 000 \$</u> | <u>200 000 \$</u> | <u>- \$</u> | <u>410 000 \$</u> |

4. VARIATION NETTE DES ÉLÉMENTS HORS CAISSE LIÉS AU FONCTIONNEMENT

| | 2022 | 2021 |
|------------------------|-------------------|-----------------|
| Taxes à recevoir | (2 587) \$ | (619) \$ |
| Subventions à recevoir | (10 533) | (1 250) |
| Créditeurs | 7 162 | (184) |
| Apports reportés | <u>(2 720)</u> | <u>5 874</u> |
| | <u>(8 678) \$</u> | <u>3 821 \$</u> |

5. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

| | 2022 | | |
|-------------------------|-------------------|-------------------------|-------------------|
| | Coût | Amortissement cumulé | Valeur nette |
| Terrain | 4 200 \$ | - \$ | 4 200 \$ |
| Bâtisse | 364 301 | 186 553 | 177 748 |
| Mobilier et équipements | 18 473 | 17 125 | 1 348 |
| Équipement informatique | <u>31 705</u> | <u>24 112</u> | <u>7 593</u> |
| | <u>418 679 \$</u> | <u>227 790 \$</u> | <u>190 889 \$</u> |

5. IMMOBILISATIONS CORPORELLES (suite)

| | 2021 | | |
|-------------------------|-------------------|----------------------|-------------------|
| | Coût | Amortissement cumulé | Valeur nette |
| Terrain | 4 200 \$ | - \$ | 4 200 \$ |
| Bâtisse | 364 300 | 177 197 | 187 103 |
| Mobilier et équipements | 17 952 | 16 854 | 1 098 |
| Équipement informatique | <u>22 483</u> | <u>21 673</u> | <u>810</u> |
| | <u>408 935 \$</u> | <u>215 724 \$</u> | <u>193 211 \$</u> |

6. CRÉDITEURS

| | 2022 | 2021 |
|----------------------------|------------------|------------------|
| Fournisseurs | 6 410 \$ | 969 \$ |
| Salaires et frais courus | 12 611 | 11 157 |
| Sommes à remettre à l'État | <u>1 180</u> | <u>913</u> |
| | <u>20 201 \$</u> | <u>13 039 \$</u> |

7. APPORTS REPORTÉS

Les apports reportés représentent des subventions reçues de divers partenaires et provenant d'activités d'autofinancement. Ces apports sont destinés à couvrir les charges de projets spécifiques. Les apports sont constatés à titre de revenus lorsque la corporation engage les dépenses relatives à ces projets spécifiques.

| | 2022 | 2021 |
|--|------------------|------------------|
| Solde au début | 27 880 \$ | 22 006 \$ |
| Plus : montants encaissés au cours de l'exercice | 81 100 | 67 549 |
| Moins : revenus réalisés au cours de l'exercice | <u>(83 820)</u> | <u>(61 675)</u> |
| Solde à la fin | <u>25 160 \$</u> | <u>27 880 \$</u> |

8. DETTE À LONG TERME

| | 2022 | 2021 |
|---|-------------------------|-------------------------|
| Emprunt dans le cadre du Programme Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes, sans intérêts, remboursable au plus tard en décembre 2023. Le montant de la dette sera augmenté si elle n'est pas entièrement remboursée avant le 31 décembre 2023 auquel cas le montant total de la dette, 60 000 \$, sera alors remboursable en 36 versements mensuels plus les intérêts au taux de 5 % | 40 000 \$ | 40 000 \$ |
| Emprunt, d'un montant initial de 130 000 \$, garanti par le terrain et la bâtisse, remboursable par versements hebdomadaires de 100 \$ en capital et intérêts au taux de 7 %, basé sur une période d'amortissement de 19 ans échéant en octobre 2028, renégociable en octobre 2023 | <u>27 043</u> | <u>30 229</u> |
| | 67 043 | 70 229 |
| Dette à long terme échéant au cours du prochain exercice | <u>3 462</u> | <u>3 165</u> |
| | <u><u>63 581</u></u> \$ | <u><u>67 064</u></u> \$ |

Les versements en capital à effectuer au cours des cinq prochains exercices, en supposant des conditions de renouvellement selon les mêmes modalités, sont les suivants :

| | |
|------|-----------|
| 2023 | 3 462 \$ |
| 2024 | 43 645 \$ |
| 2025 | 3 909 \$ |
| 2026 | 4 192 \$ |
| 2027 | 4 496 \$ |

9. APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les apports reportés afférents aux immobilisations corporelles sont composés de la fraction non amortie des apports grevés d'affectation externe qui ont servi aux travaux de rénovation de la bâtisse.

| | 2022 | 2021 |
|--|-------------------------|------------------|
| Solde au début | 31 040 \$ | 32 673 \$ |
| Moins : montants réalisés au cours de l'exercice | <u>(1 552)</u> | <u>(1 633)</u> |
| Solde à la fin | <u>29 488 \$</u> | <u>31 040 \$</u> |

10. INSTRUMENTS FINANCIERS**Risques et concentrations**

La corporation, par le biais de ses instruments financiers, est exposée à divers risques, sans pour autant être exposée à des concentrations de risques. L'analyse suivante indique son exposition aux risques à la date du bilan, soit au 31 mars 2022.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la corporation éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. La corporation surveille le solde de son encaisse et ses flux de trésorerie qui découlent de son exploitation pour être en mesure de respecter ses engagements. La corporation est exposée à ce risque principalement en regard de sa dette à long terme et de ses créiteurs.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt. La société est exposée au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent la société à un risque de juste valeur puisque celle-ci varie de façon inverse aux variations des taux d'intérêt du marché.